

FO CE L'FAIRE

Le compte-rendu du Comité d'Établissement du Pôle Nord-Est
du 4 juillet 2017

Mardi 4 juillet s'est tenu le CE de l'ex Pôle Nord-Est, à Lille. Voici tout d'abord l'édito de Force Ouvrière, par Bruno Demange, élu de Nancy, président de la commission économique du CE, et délégué syndical.

« Après plusieurs semaines à évoquer de manière intense un projet comme nous n'en n'avions plus vu depuis longtemps à France TV, l'heure est venue de rendre notre copie : que pensons-nous de ce projet ?

Au sein de ce CE du Nord-Est, nous devons évidemment nous intéresser plus particulièrement aux conséquences pour les salariés du Nord-Est (et notamment à Lille, de tous ceux de Lambersart qui œuvrent pour la fiction). En résumé, si les conditions pour la mobilité sont meilleures par rapport à ce qui était prévu, on peut s'interroger sur ce qui restera exactement sur les différents sites une fois l'activité feuilleton en route.

Dans le détail, nous avons constaté que le calendrier est détendu, avec un début d'activité reculé jusqu'à avril 2018, lorsque les travaux d'aménagement seront achevés. De même, si les engagements qui ont été donnés (qu'aucun site ne sera fermé, et qu'une garantie de pleine activité sera accordée aux salariés qui y sont affectés) sont respectés, une crainte importante qui pouvait exister sera levée...si les postes déjà vacants font l'objet de remplacements. Néanmoins, avec la mise en place d'une commission de suivi (dans le même esprit que celle existant pour France Info), et l'étude des conditions de travail pour la fabrication de ce feuilleton, dans des groupes de travail, nous constatons que nos demandes ont été suivies.

Enfin, l'ouverture d'ateliers d'assemblage sur chaque site fiction (y compris là où il n'existe plus de menuiserie), sont aussi des avancées importantes.

D'autres points restent à voir : notamment les "aménagements à conduire, pour les collaborateurs permanents qui, à l'occasion de leur mobilité sur le site de Montpellier, perdraient le régime spécifique lié aux activités de fiction".

Autre question : quel sera exactement l'impact sur les intermittents, sur lequel nous ne savons encore peu de choses...alors que ces personnels constituent plus de la moitié des effectifs "fiction" ?

Cela amène à un autre point qui pose souci : le nombre de fictions qui resteraient fabriquées en interne sur les sites existants une fois le feuilleton en route !

À ce jour, le total de ces fictions s'élève à 32 films par an...soit 8 pour chacun des sites de Bordeaux, Lille, Lyon et Marseille.

Toutefois, pour produire le feuilleton à moyens "quasi constants", la direction se dit obligée de réduire ce nombre. Après discussions, il est annoncé à 24 pour 2018, et sera à nouveau négocié pour les années à venir.

Soit disant, nous n'avons pas le choix : 4 fictions supplémentaires, en plus du feuilleton correspondent à 30 ETP, ce qui signifie que nous serions à 52 ETP supplémentaires dans une hypothèse "feuilleton + 24 fictions" sur une année pleine. Cela, la direction nous dit qu'à ce jour, elle n'en n'a pas les moyens !

Pour nous, au-delà du nombre proprement dit de fictions, c'est surtout la question de la préservation du savoir-faire qui est posée. De par leur implication, leurs compétences et leur professionnalisme, les salariés de la filière veulent que leurs activités de fabrication restent l'un des fleurons de l'entreprise. Car affaiblir la filière production, c'est tout simplement affaiblir l'entreprise.

Clairement, nous déplorons donc ce dogme de l'ETP, alors que nous nous trouvons dans un activité qui fait suite à l'usage du carnet de commande.

Pour FO, il faudrait que des solutions puissent être trouvées afin de réussir à fabriquer davantage que ce volume contraint de fictions annoncées. Alors que notre groupe achète un total de près de 130 fictions, par an, il doit être possible d'être mieux disant à ce sujet, car n'oublions pas un autre dogme : davantage de fabrications en interne signifie évidemment moins d'achats à effectuer à l'extérieur. Avec un respect de la priorité du recours aux moyens internes... Et donc, finalement, un même respect de l'équilibre budgétaire... »

Ce CE a débuté par cette petite phrase d'Olivier Montels, qui intervenait pour la première fois dans le Nord-Est en sa qualité de président du CE : "on peut tout se dire, mais pas n'importe comment" !

I / AVENIR DES CE DANS LE RÉSEAU FRANCE 3

En ce début juillet, nous n'avons aucune nouvelle du tribunal, suite à la contestation de la décision de la DIRECCTE. Celle-ci, qui devait être rapide, risque de ne pas être connue avant la mi-septembre. Et selon ce qu'elle affirmera, que se passerait-t' il ensuite ? Nous l'ignorons.

C'est pourquoi FO appelle dès à présent à une prise de responsabilité. Dans l'attente que cette question du bon périmètre des établissements distincts se règle, dans l'intérêt des salariés, des prérogatives et des activités du CE, il faut que les mandats actuels des élus du CE Nord-Est soient prorogés, afin que l'instance puisse continuer à fonctionner. Cela passe par un accord unanime des syndicats représentatifs.

FO va plus loin : il faut engager cette prorogation avant même de connaître la décision du tribunal. Ainsi, personne ne sera influencé par la décision, pouvant aller dans le sens de telle organisation, plutôt que telle autre.

FO redit par ailleurs qu'il faut savoir dissocier cette période transitoire de la finalité. Autant il est important que ce qui fait la richesse du CE ne s'arrête pas, autant il était nécessaire de défendre nos convictions.

Nous les exposons d'autant plus librement que l'un ou l'autre des périmètres ne changerait pas grand-chose nous concernant. C'est pourquoi nous pouvons exposer sans difficulté notre motivation.

Nous sommes convaincus que rien n'obligerait l'entreprise en cas de CE "grande région" de conserver le périmètre des antennes pour les DP et surtout les CHSCT.

Donc, 13 CE pourrait signifier 13 CHSCT, et non plus 24 comme aujourd'hui.

De plus, nous pensons aussi qu'il serait plus facile de conserver l'organisation actuelle de nos activités sociales et culturelles dans le Nord-Est dans le cadre d'un CE au moins aussi grand que l'actuel.

Vous connaissez et appréciez ces activités, nous en avons fait le bilan lors du CE de juin (retrouvez le compte rendu en cliquant [ICI](#)).

La copie rendue par la DIRECCTE ne nous convient donc pas. Nous comprenons que d'autres organisations syndicales puissent avoir une autre appréciation, c'est toute la richesse de la diversité syndicale.

Mais cette richesse ne doit pas s'exercer au détriment de l'intérêt des salariés sur le court terme, d'où notre appel pour cette discussion pour une prorogation de nos mandats actuels, le temps que cette question trouve solution.

II/ PROJET DE FEUILLETON À MONTPELLIER : AVIS DU CE DU NORD-EST

Une dernière fois, avant de rendre leur avis sur ce projet, les élus ont pu poser des questions.

En préalable, la direction nous a informé de la mise en place de 4 groupes de travail :

- un sur la menuiserie
- un sur la gestion des accessoires
- un sur l'organisation et les conditions de travail
- et un sur les nouveaux formats.

Les élus ont posé d'autres questions sur le devenir de Lambersart, seul site du Nord-Est à fabriquer de la fiction.

Sur les 3 postes de monteurs vacants, il nous est répondu que d'eux vont être pourvus bientôt (l'un est en cours, l'autre va l'être).

Sur le futur plan de charge, la direction nous dit qu'elle n'a encore aucune visibilité. C'est pris en compte au niveau national, puis ventilé selon les possibilités. La seule chose connue est le chiffre global de 24 fictions en 2018, mais sans détail sur la ventilation. Celle-ci dépendra des candidatures réelles pour les mobilités.

Concernant ces dernières, quand seront-elles connues ? La direction dresse un calendrier :

- ouverture des consultations après l'avis du CCE, à compter du 17 juillet, jusqu'au 15 septembre.
- l'entreprise se donne ensuite deux mois pour sélectionner puis effectuer les entretiens.
- nous devrions donc y voir plus clair en novembre ou décembre prochain.

FO est revenu sur le volet "intermittents" (qui représente plus de la moitié des salariés de Lambersart). La direction nous dit que, pour ceux qui candidateront à Montpellier, il s'agit là du plus grand plan de permanentisation depuis longtemps. Quant à ceux qui souhaitent continuer à exercer à Lambersart, il nous est dit que le besoin continuera à exister, notamment pour les métiers qui ne sont pas exercés par des salariés permanents à France TV. À voir !!

Autre question posée par FO : la demande que des factures soient fournies à l'expert du CE, afin de pouvoir comparer une production "maison" et une production "du privé. Un élu a soulevé qu'aucune unité de production n'engageait un virement sans la production d'un devis détaillé. Si cette transparence est un souhait de la direction, ces documents devraient pouvoir être remis.

Enfin, FO est revenu sur cette hypothèse : et si le feuilleton "ne marchait pas" ? Que se passerait-t' il alors pour la filière ? La direction qu'au moins deux saisons sont d'ores et déjà prévues. Il y a donc un engagement de la part de l'entreprise.

Pour prendre connaissance de l'avis des élus du Nord-Est, cliquez [ICI...](#)

III/ QUESTIONS DIVERSES

1) Nous avons vu vendredi dernier la nomination d'une journaliste de Strasbourg sur un poste de responsable d'édition à Strasbourg, que nous n'avons pas vu en publication.

- S'agit-il d'une création de poste ?

- Pourquoi n'a-t-il pas été ouvert à la consultation, permettant à tout salarié intéressé de proposer des services ?

- Et que va devenir le poste de journaliste rédacteur que cette personne occupait jusqu'à présent ?

Sera t'elle remplacée à la rédaction de Strasbourg ? Ou alors va-t-elle "partir avec son poste" ?

La direction nous répond que le nouveau rendez-vous matinal "Complètement à l'est" a été confié à l'ancienne rédactrice en chef du magazine "Enquêtes de régions", et donc, que la responsabilité de ce dernier a été confié à cette journaliste nommée vendredi. Elle assurera aussi la coordination d'un numéro mensuel de "Dimanche en politique Grand Est". Elle ajoute que cette promotion sur place n'avait pas à donner lieu à une consultation.

Les élus s'en étonnent, car, bien d'autres situations, d'autres postes ont donné lieu à des nominations sur place, mais après le passage à une consultation.

Une élue complète : pourquoi la direction s'obstine-t-elle à considérer un responsable

d'édition comme un cadre de la filière encadrement ? Elle rappelle la définition de l'accord collectif, précisant très clairement les choses : les prérogatives d'un responsable d'édition en matière de responsabilité éditoriale ne dépassent pas celui d'un grand reporter.

La direction précise par ailleurs que la rédaction est renforcée en Alsace, par l'arrivée d'une nouvelle journaliste. Les élus soulèvent que cette personne, requalifiée suite à une procédure, ne sera pas à temps complet...et que cette arrivée n'a rien à voir avec la nomination évoquée préalablement.

2) Pourquoi le choix de la nomination de cette salariée alsacienne plutôt que la sollicitation de personnels appartenant à l'encadrement de Nancy, alors que l'assemblage du magazine "Enquête de Régions" continuera à être effectué à Nancy ?

La direction nous répond juste qu'elle considère que la personne choisie est la mieux à même pour exercer la fonction. Elle ajoute que des décisions relatives à la coordination éditoriale des offres dans le Grand Est sont encore à venir. Et que, donc, chacun des responsables éditoriaux trouvera sa place dans cette organisation.

3) Concernant l'avenir des éditions locales (dont le sujet fait l'objet d'une négociation en cours par rapport à la locale de Boulogne), Force Ouvrière a adressé une saisine ce lundi à la direction : pour retrouver cette saisine, cliquez [ICI!](#)

Peut-elle nous apporter des précisions sur les investigations qui seront entreprises pour évaluer l'exacte situation de nos éditions locales ?

- *Quand disposerons-nous des dernières audiences de ces éditions de proximité ?*
- *Quand disposerons-nous d'une évaluation précisée de la proportion des téléspectateurs qui ne sont plus en capacité de recevoir les programmes TNT ?*
- *Quand disposerons-nous d'une expertise sur l'impact de l'arrêt des éditions locales à Tours et Bourges ?*
- *Et pourquoi la direction des Pays de Loire a fait le choix de ne pas attendre les réponses à ces questions pour décider de stopper ses locales ?*

Olivier Montels nous a tout d'abord répondu qu'elle tenait à donner suite au plus vite à la saisine : un rendez-vous nous est proposé à une délégation FO lundi prochain. La direction précise ensuite qu'elle dispose d'éléments assez précis par rapport aux questions posées ; elle propose qu'il en soit débattu lors de la réunion de lundi, et que ce point soit évoqué ensuite dans les différents CE.

Force Ouvrière sera bien évidemment au rendez-vous de ce lundi, et ne manquera pas de vous tenir informés de la teneur de ces débats.

**Prochain CCE
le 13 juillet**

**Prochain CE
le 22 août à Strasbourg**



Bien évidemment, vos représentants FO au Comité d'Établissement sont à votre écoute :Muriel Bessard (Dijon), P. Campagne (Lille), Catherine Reggianini (Metz et Nancy), Bruno Demange (Metz et Nancy), Eric Vial, Jean-Paul Furno, Henri Weiken, Roya Moradpour (Strasbourg)